

PAR SDE



Terrebonne, le 28 août 2020

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria 2^e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au programme GDP affaires
**Commentaires de l'ASSQ sur la proposition tarifaire du Distributeur et du calendrier
(pièces B-0065 et B-007)**

Dossier : R-4041-2018 – PHASE 2

Chère consoeur,

L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) souhaite par la présente répondre à la Régie, tel que demandé dans sa décision D-2020-95 et sa correspondance datée du 11 août 2020 et ainsi lui soumettre ses commentaires.

L'ASSQ a pris connaissance de la proposition de tarif provisoire déposée le 17 août 2020 par le Distributeur dans le dossier mentionné en rubrique. Le texte du tarif provisoire semble reproduire fidèlement les caractéristiques du Programme tel qu'il existait lors de la publication de la décision D-2019-164.

Toutefois, l'ASSQ souligne une réserve face à la notion de «tarif provisoire», sous-entendant que celui-ci pourrait être appelé à être modifié rétroactivement par une décision future. Comme mentionné dans la phase 1 de ce dossier et dans notre argumentation (C-ASSQ-0019), nous réitérons que l'intérêt de nos membres envers ce programme pourrait basculer si les conditions de participation étaient plus restrictives ou encore si la compensation financière octroyée se voyait réduite.

En ce qui concerne le calendrier proposé, l'ASSQ appuie le Distributeur dans son souhait d'obtenir une décision d'ici le premier juillet 2021.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Marie-Annick Tourillon, avocate